

# VICTOIRES SYNDICALES

## Renouvellement des Générations en Agriculture

-Sur la base des travaux de JA, le gouvernement annonce la mise en place d'un Pacte d'Orientation et d'Avenir Agricoles lors des Terres de Jim 2022.

Le renouvellement des générations en agriculture (RGA) est l'axe central de ce pacte et JA reste mobilisé pour que notre vision du RGA y soit porté.

-Partage de nos positions sur la transmission auprès de l'ensemble des parties prenantes avec l'édition du Livre Blanc Transmission. Jeunes Agriculteurs affirme ainsi sa position de leader sur le sujet.

## EGAlim 2

-Déploiement de la loi EGAlim 2 et promotion de la contractualisation auprès de notre réseau et de nos interlocuteurs.

Un travail de pédagogie est mené sur le terrain par la profession.

-L'action de JA dans le cadre de la loi EGAlim 2 a permis la prise en compte des coûts de production agricoles lors des négociations commerciales 2022. Grâce à cela, une hausse tarifaire de 3 à 5% en moyenne a pu être enregistrée dans les contrats "aval" (IAA et GD) avec une répercussion sur l'amont des filières.

## Carbone

-Création de la SAS ICAA dont JA est l'un des membres actifs et fondateurs. Cette association a pour but de valoriser, via des crédits carbone, les démarches vertueuses de l'agriculture en matière de stockage de carbone et de proposer un accompagnement dans la transition bas-carbone.

## Etiquetage

-Renforcement de la transparence pour une meilleure valorisation des viandes françaises. Celle-ci passe par l'affichage obligatoire de l'origine des viandes de volaille, porc et mouton dans les restaurants et cantines, et ce depuis le 1er mars 2022. Cet affichage était déjà obligatoire pour la viande bovine.

-Parution d'un décret, au 30 juin 2022, qui pose l'interdiction d'utiliser des dénominations de produits animaux pour les produits à base de protéines végétales.

À ce jour, ce décret est suspendu par le Conseil d'Etat mais le syndicat reste mobilisé pour une mise en application rapide.

## Productions animales

### Filière porcine

-Mise en place d'un plan de sauvegarde de la filière à hauteur de 207 M€, débloqués dès février 2022.

Création de 3 volets d'aides pour faire face aux situations les plus compliquées et notamment dans le cas des jeunes installés.

-Dans le cadre de l'arrêté interdisant la castration à vif des porcelets, mis en application en janvier 2022, la possibilité de castrer est conditionnée selon des modalités portées par notre syndicat :

Existence d'un signe de qualité ;

Signature d'un contrat EGAlim 2 garantissant la prise en compte des coûts de production par l'aval de la filière.

### Filière avicole

-Participation à l'élaboration des 7 "fiches actions" qui sont venues compléter la feuille de route "influenza aviaire" adoptée par le ministère de l'Agriculture en 2021.

### Sanitaire

-Participation à l'élaboration de la feuille de route pour renforcer le maillage vétérinaire.

-Participation à l'élaboration du plan Ecoantibio 3

## Foncier

### Photovoltaïque

-Renforcement de la position de JA et mobilisation afin de pousser nos positions sur les textes en cours :

Proposition de loi "Agrivoltaïsme" dont le texte provisoire a été adopté au Sénat ;

Projet de loi "Accélération des Energies renouvelables".

JA s'est mobilisé pour inscrire dans la loi une définition forte de l'agrivoltaïsme ainsi qu'ancrer l'interdiction du photovoltaïque au sol sur terres agricoles.

### Artificialisation des terres

-Travail de JA pour une mise en œuvre rapide et effective des décrets d'application de la loi "Climat et résilience" sur le calcul de l'artificialisation des sols.

### Loi Sempastous

-Travail pour une mise en œuvre des seuils d'application régionaux.

## Gestion des risques

### Assurance récolte

-JA a œuvré pour l'adoption de la loi "réforme de l'assurance récolte et de gestion des risques climatiques en agriculture".

-Implication pleine et entière de JA pour l'adoption des textes d'application de cette loi. En particulier un décret précisant les paramètres et une ordonnance fixant :

- les conditions de choix de l'interlocuteur unique chargé de l'indemnisation ;
- les modalités de création du pool de co-réassurance ;
- les modalités de partage des données entre ces assureurs et l'Etat.

-Travail actif de JA sur la pédagogie de la mise en application des textes parus et à paraître, afin de préparer au mieux la mise en œuvre de la réforme au 1er janvier 2023.

## Fiscal & Social

### PLFSS

-Mobilisation du réseau dans le cadre du PLFSS afin de :

- Permettre le cumul des exonérations de cotisations pour les jeunes agriculteurs avec les modulations de taux prévues pour les cotisations AMEXA et PFA.

Après des années de sollicitation, a été obtenue la possibilité pour les jeunes (5 ans d'installation maximum), d'opter pour le taux réduit de l'AMEXA.

- Réduire la CSG (contribution sociale généralisée) pour les bailleurs ruraux louant à un jeune ayant réalisé le dispositif à l'installation.
- Créer un dispositif de passage de relai.

### PLF

-Mobilisation du réseau dans le cadre du PLF afin de :

- Rehausser le plafond de plus-value, sur les cessions de matériel
- Dégrèver la TFNB et exonérer partiellement l'IFI (impôt sur la fortune immobilière) pour les baux longs termes.

### TO-DE

-Travail auprès des parlementaires pour obtenir la pérennisation du dispositif TO-DE jusqu'en 2026.

## Environnement

### Eco-régime (PAC)

-Obtention d'un éco-régime ouvert à tous, avec plusieurs niveaux de paiement.

### Chartes riverains

-Maintien de la continuité entre deux chartes, et simple ajout des demandes du Conseil d'Etat sans renforcer les contraintes.

### HVE

-Prise de position forte et mobilisation de la profession pour faire valoir la vision du monde agricole face à la révision de labellisation voulue par la CNCE.

### Eau et nitrates

-Mobilisation du réseau afin de pousser une simplification des textes relatifs aux PAN et PAR

## PAC

### Adoption du PSN français en août 2022.

**-Actif agricole:** Travail sur la définition de l'actif agricole dans le cadre de la réforme de la PAC.

Pour la première fois, un critère d'âge apparaît dans la définition de l'agriculteur actif dans la PAC.

**-Aides en faveur des jeunes:** Renforcement du budget dédié aux jeunes installés. 3% sont désormais alloués à l'installation (1.5% sur le P1 et 1.5% sur le P2).

**-Le Paiement jeune agriculteur** issu du 1er pilier, appelé "aide complémentaire au revenu", prendra la forme d'une aide forfaitaire. Elle sera soumise à la transparence GAEC.

**-Renforcement de la conditionnalité** incluant les critères du paiement vert et de l'architecture environnementale, complétée par le maintien des MAEC, de l'aide à la conversion en AB, de l'ICHN et la création des éco-régimes. Notons aussi le maintien des aides couplées et découplées avec quelques modifications (aide à l'UGB, convergence à 85%, etc.)